

Comptes rendus

PD Dr. Jürg STEINER : Gewaltlose Politik und kulturelle Vielfalt.
Hypothesen entwickelt am Beispiel der Schweiz. « Res Publica »
Band 2. 375 Seiten, kartoniert SFr./DM 48.— (Verlag Paul Haupt,
Bern).

Das Ziel der Arbeit besteht in der Entwicklung einer Theorie über die Bestimmungsgründe und die Folgen Gewaltanwendung bei der Regelung politischer Konflikte in subkulturell segmentierten demokratischen Systemen. Ausgangspunkt bildet eine Deskription des politischen Systems der Schweiz. Der Fall der Schweiz, der sich durch einen geringen Grad von Gewaltanwendung in der Politik kennzeichnet, dient dazu, Hypothesen aus der politikwissenschaftlichen Literatur zu überprüfen und neue Hypothesen zu entwickeln. Die in die Betrachtung einbezogenen Variablen werden dann zu einem einigermaßen geschlossenen Hypothesensystem zusammengefasst, wobei durch den Einbezug von Rückkopplungsprozessen versucht wird, das Hypothesensystem zu dynamisieren.

Die Deskription des politischen Systems der Schweiz stützt sich vor allem auf die teilnehmende Beobachtung folgender Entscheidungsprozesse : Entscheid des Bundes über die Unterstützung der kantonalen Hochschulen ; Entscheid des Kantons Aargau über die Gründung einer neuen Hochschule ; Entscheide der Freisinnig-demokratischen Partei der Schweiz über die Vorbereitung der Nationalratswahlen 1967. Für die Deskription des politischen Systems der Schweiz werden ferner frühere Untersuchungen des Verfassers über das Wählerverhalten in der Schweiz beigezogen. Selbstverständlich wird daneben auch die vorhandene Literatur über die schweizerische Politik ausgewertet.

Aus dem Vorwort von Prof. Stein Rokkan :

« Jürg Steiner's is the first formal analysis of the crucial variables of the system, the first *theory-oriented* case study of Switzerland... What is important is that Jürg Steiner has made this first attempt at a systematization of the available evidence for this one country. Other political scientists may prefer to present their analyses in a more conventional literary form : what is important is that Jürg Steiner has developed a scheme of variables and hypotheses which will inspire parallel case studies for other countries and possibly even direct cross-national comparisons... Switzerland is a microcosm of Europe and anyone seeking to understand the structure and the dynamics of European politics will do well in immerse himself in this study of Jürg Steiner, both in the data and the evidence he has pulled together and in the general framework he has tried to construct ».

Stein Rokkan.

HELMUT BERVE, Die Tyrannis bei den Griechen, Munich, Beck, 1967, in 8°, 795 pages.

L'ouvrage dont je rends compte relève tant de la science politique que de l'histoire. L'idée vient à l'esprit, d'emblée, de comparer au tyran grec l'homme qui, comme lui, n'est dynaste et qui, comme lui, aux temps antiques, est, au XX^e siècle de l'ère chrétienne, dans mainte contrée du monde, seul au pouvoir. Non point que la comparaison n'indique que des similitudes. Plus, il y a, alors comme aujourd'hui, des variantes sensibles dans l'ordre social, d'une ville ou d'un Etat à l'autre, quand le pouvoir est exercé par un tel homme. Toute la question est de savoir si l'établissement des tyrannies dans l'ancienne Grèce a les mêmes causes, *mutatis mutandis*, que celles qui, à présent, ont suscité l'apparition — inattendue — des dictatures. Le livre de M. Helmut Berve, quoiqu'il ne sorte pas du domaine propre de l'histoire, apporte les éléments de la réponse à cette question. C'est, par surcroît, la première fois qu'est entreprise l'étude systématique et, pour le dire d'un mot mis à la mode, exhaustif : qui épuise tout, des tyrans grecs, par l'utilisation experte de l'appareil d'érudition contemporain.

L'auteur, que ne connaissent, ici, que les « spécialistes » de l'histoire grecque, est, tout d'abord, à présenter. Il a, âgé de 30 ans à peine, donné : « Das Alexanderreich » (Munich, 1926), qui se compose d'une analyse minutieuse des institutions du royaume de Macédoine et, en annexe, de quelque 800 notices dont quelques-unes sont amplement biographiques, qui traitent de personnages qui ont été, de près et même de loin, à divers titres, en relations avec le conquérant. Les érudits n'ont point cessé de recourir à ce maître livre d'un débutant. L'auteur a publié ensuite une « Griechische Geschichte » (Fribourg, 1930), révisée et rééditée à maintes reprises, qui va des origines à la conquête romaine. Quiconque prend intérêt à l'histoire grecque se doit de posséder cette œuvre dans sa bibliothèque. Je passe sur ses innombrables collaborations à des revues. A l'occasion, ces temps derniers, de son 70^e anniversaire, les principaux de ses articles furent réunis dans une réédition de ses « Gestaltende Kräfte der Antike » (Munich, 1966), où je signale : « Wesen züge der griechischen Tyrannis », paru, une première fois, en 1954, dans la « Historische Zeitschrift », et qui contient le résumé anticipé de la substance du livre dont je rends compte. Ce n'est pas d'hier que la question le préoccupe. Ses autres apports à l'examen de celle-ci : « Agathokles » (Munich, 1952) ; « Dion » (Wiesbaden, 1956) ; « König Hieron II » (Munich, 1958) ; annoncent — il y renvoie, et plus d'une fois, d'avance — l'étude d'ensemble des tyrans grecs qu'au bout de longues années il se décide enfin à achever, à publier. C'est assez dire que ce travail de longue haleine, fait avec une conscience de l'objectivité et de l'exactitude presque sans exemple, est, comme peu d'autres, digne d'attention.

Des personnages de l'histoire grecque qui sont connus comme des tyrans — et je renonce, la lecture faite, en parcourant l'index des noms cités, à les compter — je ne retiens que ceux qui sont les plus célèbres, qui y reçoivent un traitement de biographe : Cypsélos et Périandre ; Clisthène de Sicyone ; Pisistrate ; Pittacos de Mytilène ; Polycrate de Samos ; Histiée et Aristagoras de Milet ; Phalaris et Théron d'Acragas ; Hippocrate de Géla ; Gélon et Hiéron de Géla et de Syracuse ; Denys l'Ancien et Denys le Jeune ; Agatocle (l'œuvre, ci-dessus citée, le concernant, est complétée, vue sous un

autre angle) ; Hiéron II (la même remarque vaut pour ce roi) ; Jason et Alexandre de Phères ; Cléarchos d'Héraclée du Pont. Je cite encore ce qu'il y dit des rois de Sparte qui ont visé ou exercé la tyrannie : Cléomène I^{er} ; Pausanias ; Cléomène III ; Nabis.

L'auteur souligne dès sa préface : que le tyran de l'ancienne Grèce soit au pouvoir en tête d'un groupe de partisans : d'une hétéairie, ou autrement, qu'il y parvienne en s'appuyant sur la grande masse du menu peuple, ou, au contraire, en désarmant les citoyens, qu'il ait, pour sa sécurité, à l'acropole, une garde armée de mercenaires, qu'il accomplisse des actes de violence et qu'il procède à des exécutions, à des bannissements, à des confiscations de biens de gens suspects, qu'il dispose même d'une véritable police d'espions pour déjouer toute tentative de fronde, il n'y a pas, sous son régime, d'immixtion dans la conscience des hommes et des femmes de sa cité. Il n'exige pas d'eux le simulacre de l'adhésion à sa politique. Le tyran grec laisse le marchand, à ses affaires, l'artisan, à son travail, le paysan, à la campagne — certes, il interdit parfois à celui-ci d'entrer en ville — libres de le juger chacun, en leur for intérieur, comme bon leur semble. La tyrannie antique n'est pas totalitaire. — Mais que faut-il entendre par là ? — Qu'il n'y a pas de parti unique aux membres soumis sans cesse à une propagande d'une prétendue idéologie, faite de « slogans », toute la population en subissant l'emprise, contre quoi même l'objection hétérodoxe n'a pas d'audience, parce que la police y a atteint, par ses pratiques, pour l'empêcher, la perfection diabolique. Un tel régime n'est concevable qu'au XX^e siècle, par l'évolution de la technique, parce que presse, radio, TV, contrôlées et censurées, sont aptes à entretenir la « grégarisation » des masses.

D'autre part, le tyran grec n'est pas davantage maître de toute l'économie — il n'en dispose pas à son gré — comme, en son temps, le pharaon d'Égypte et maint monarque de l'Orient dans une antiquité plus reculée.

D'où vient le mot tyran ? — *Il n'est pas grec*. Hippias d'Elis est le premier à dire qu'il ne se trouve pas dans Homère. Il est entré dans le langage par allusion aux grands monarques orientaux. Il signifie : maître absolu. Plus d'un des écrivains antiques confond tyran et monarque. L'auteur fait en passant la distinction fondamentale entre le tyran, dont la domination est arbitraire, et l'« aisymnète », élu, et, investi de pleins pouvoirs, qui établit statut, constitution, régime de la cité, qui se démet de son plein gré de son mandat à l'expiration de celui-ci, qui ne se désigne pas de successeur quand ce mandat est conféré à vie. Mais il ne cite, à maintes reprises que Solon seul comme « aisymnète », non point les autres de la légende.

Son livre se subdivise en différentes parties pour distinguer la tyrannie en tenant compte de la période de l'histoire grecque : celle de l'archaïsme, le V^e siècle, le IV^e siècle, les temps hellénistiques, tout comme les lieux : Grèce propre, Grande Grèce, Sicile, Ionie, Cyrénaïque, où elle se manifeste. Si tant est qu'il soit possible de leur attribuer des caractéristiques d'ensemble, les tyrannies s'expliquent dans les débuts en Grèce continentale — celle de Corinthe sous les Cypsélides, celle de Sicyone sous les Orthagorides, celle d'Athènes sous les Pisistratides — par la situation troublée que l'économie, auparavant rurale, a provoquée à cause du développement de l'artisanat et du commerce, et du régime de la propriété foncière passée en grande partie, au moins, comme gage hypothécaire des pauvres, aux grandes familles. Mais elle est due, comme le déclare M. Helmut Berve, aux factions nobles qui s'y

disputent la prééminence, non au soulèvement aveugle du menu peuple de condition libre. Même Pisistrate n'échappe pas à la règle commune : il doit s'y prendre à plusieurs fois pour évincer des concurrents.

L'auteur s'attache à démontrer que celles des tyrannies qui s'établissent en Ionie et dans les îles ne sont à imputer qu'à des dissensions entre gens nantis. — Mais il y parle, bien entendu, par référence à Hérodote (Hdt., 4, 138), qui en donne l'impressionnante liste, des tyrans grecs au service, dans les détroits et dans les îles, du roi de Perse Darios I^{er}, et qui le suivent dans sa campagne contre les Scythes. Ils se révoltent ensuite contre lui dans les débuts du V^e siècle. Mais ils ne le font pas tous ; la preuve est faite que plus d'une des villes de la région n'y est pour rien. — L'histoire traditionnelle des causes des guerres médiques est à réduire à des proportions plus réalistes. — Mais, la révolte vaincue, les tyrannies éliminées, c'est le satrape, au nom du roi, qui met les villes de l'Ionie sous un régime qu'Hérodote appelle, déjà, « démocratique », puisqu'il reçoit leurs « députés », dont on ignore s'ils sont élus ou désignés par une assemblée de citoyens de chacune d'elles (Hdt., 4, 42, 43). M. Helmut Breve se garde de suivre le père de l'histoire antique quand celui-ci désigne sous le nom de « démocratie » le régime propre, alors, à ces cités. Qu'importe au roi de Perse de leur laisser l'autonomie, pourvu qu'elles lui paient le tribut dû, qui n'est pas lourd, et lui fournissent les contingents requis, qui sont loin de comprendre l'ensemble de leurs hommes libres, pour ses campagnes.

Les tyrannies de la Sicile sont dues peut-être à la nécessité de disposer d'un pouvoir fort, aux mains d'un homme qui y a tout à dire, contre le danger constitué en permanence par les Sicules, par les Sicanes, par les Elymes, surtout par les Carthaginois. Mais les tyrans y disparaissent vers le milieu du V^e siècle. Ils y sévirent, par contre, au IV^e siècle, sauf l'intermède de Timoléon, qui réussit aussi — ce que l'auteur met en lumière — à vaincre Carthage.

La politique de Sparte au VI^e siècle tend à l'élimination des tyrannies où il s'en trouve tant en Grèce propre que dans les îles, à la seule fin d'y rétablir l'ordre de l'oligarchie « archaïque ». Il n'est que de se rappeler les hauts faits d'armes de Cléomène I^{er} pour s'en rendre compte. Car, à Athènes, d'où Cléomène chasse Hippias, fils de Pisistrate, il ne se montre pas moins hostile à Clisthène qui vient d'y établir les bases de la « démocratie » classique. Mais Cléomène se prend à son propre jeu : il est suspect de convoiter pour son propre compte plus de pouvoirs que ceux que la constitution de Sparte ne lui concède, sous ses éphores. — Sparte n'en soutiendra pas moins la tyrannie, un siècle après, à Syracuse : Denys l'Ancien doit même à son concours de devenir un potentat au très long règne.

Sparte et Athènes ne se font pas scrupule de s'appuyer sur des tyrans dans l'intérêt de leur politique extérieure. Mais il n'empêche qu'Athènes ne les tolère à aucun prix chez elle. Car à Athènes, où, comme conséquence de ses propres fautes démagogiques, la tyrannie fut établie, non d'un homme seul, mais d'un groupe d'hommes : les Quatre-Cents, au lendemain du désastre de Sicile, les Trente, à l'époque de sa capitulation qui clôt la guerre du Péloponnèse, toutes les précautions sont prises contre le retour de cet état de choses. Les membres de son « Conseil » s'obligent, par un serment, à leur entrée en fonction, à s'y opposer de toutes leurs forces. A l'occasion de la défaite que lui inflige le roi Philippe II de Macédoine à Chéronée, Athènes prend des mesures contre la réapparition de la tyrannie. Philippe proscrit du reste lui-

même la tyrannie dans le statut de la ligue de Corinthe. Même Alexandre le Grand décrète, une fois de plus, la proscription des tyrannies, qu'elles lui paraissent, ou non, soumises ou dévouées, en Grèce, à l'époque de la bataille de Gaugamèles. La politique des diadoques et des épigones est sur ce point contradictoire : Antigone le Borgne et le Poliorcète soutiennent à Athènes des démagogues serviles qui s'y comportent, d'ailleurs, comme des tyrans. Antigone Gonatas place des tyrans à son service dans plusieurs villes du Péloponnèse.

Le long chapitre où M. Helmut Berve donne, en guise de conclusion, une idée précise des jugements émis par les poètes, les historiens, les orateurs, les philosophes de l'ancienne Grèce sur les tyrans — ils leur sont tous, presque tous, hostiles — est à relire de bout en bout tant il est riche d'enseignements. Les discussions, quant aux causes de la tyrannie grecque, ne sont pas près de finir. Qu'elle apparaisse dans l'ordre d'évolution des sociétés de l'ancienne Grèce : monarchie, oligarchie, tyrannie, démocratie — comme le prétend la tradition, n'est pas à l'abri de controverses. Car Aristote a énoncé qu'elle provient tant des abus de l'oligarchie, donc du gouvernement d'un petit nombre, que des excès de la démocratie extrême.

Raymond Renaud.



STENGERS J. « La droite en Belgique ». Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques, C.R.I.S.P., Courrier hebdomadaire n° 468-469, 30 janvier 1970, 35 pages.

En 1965, M. Jean Stengers, professeur à l'Université de Bruxelles, a publié dans un ouvrage collectif « The European Right. A historical profile » (ed. by H. Rogger and E. Weber, Berkeley, University of California Press, 1965, pp. 127-128), un chapitre consacré à la droite en Belgique.

C'est à bon droit que le C.R.I.S.P. a assuré la traduction en français de cette étude afin de la rendre accessible tant à ceux qui se souviennent de l'entre-deux guerres qu'à ceux qui n'ont pas vécu cette période de notre Histoire nationale.

Dans son introduction, l'auteur analyse les notions de gauche et de droite dans l'histoire politique de la Belgique. Celle-ci, écrit-il, contrairement à la France, n'a jamais appliqué le mot « droite » à des tendances politiques hostiles au régime. La « droite » et la « gauche » naquirent dans notre histoire du fait que, dans nos assemblées législatives, les catholiques siégèrent à droite du président et les libéraux à sa gauche. A travers tout le XIX^e siècle, les mots « droite » et « gauche » demeurèrent principalement associés aux activités parlementaires.

Dans sa préfiguration de la droite avant 1914, le professeur Stengers relève que le seul mouvement qui pourrait à première vue être appelé un ancêtre de la droite du XIX^e siècle est l'ultramontanisme des années 1852-1880, qui se prévalait d'un contenu et d'une signification propres à la Belgique, distincts du sens général qu'avait l'ultramontanisme dans l'ensemble du monde catholique. L'apparition de la droite après la première guerre mondiale fut réellement un phénomène nouveau dans la vie politique belge.

Dans sa description des mouvements et partis de droite, l'auteur distingue les mouvements d'idées des mouvements d'action. Dans la première catégorie, il cite Le Groupe pour l'Autorité, le Groupe Réaction, La Nation Belge. Dans

les mouvements d'action, l'auteur classe l'Action Nationale, la Légion Nationale, le Verdinaso, le Vlaamsch Nationaal Verbond — V.N.V., et REX. Il faut lire ces pages denses qui font revivre ces soubresauts de notre vie politique d'avant 1940.

Dans ses conclusions, le professeur Stengers déclare que la droite belge resta toujours un phénomène assez marginal. L'idéologie autoritariste de ces mouvements de droite n'était pas accompagnée de quelque programme économique ou social énergique. Le V.N.V. jouissait d'une situation particulière. Il était soutenu par une puissante passion, celle du nationalisme flamand. Pour cette raison, il offrait à certains égards plus de ressemblance avec les partis « traditionnels » que les autres mouvements de droite.

La droite n'a jamais ressuscité en Belgique, si ce n'est dans des groupes minuscules et insignifiants. La nouvelle forme du nationalisme flamand, par exemple, qui émergea après la guerre — et où certains des anciens membres du V.N.V., qui avaient été acquittés, prirent une part active — est maintenant entièrement dévouée à la démocratie. Une poignée de vieux maurassiens n'ont pas désarmé, mais ils ne sont plus que des reliques.

Voilà un document fort éclairant que doivent lire tous ceux qui veulent continuer à croire en la démocratie.

Wladimir S. Plavsic.



DUCARME B. « Le Financement de la Résistance Armée en Belgique, 1940-1944 ». Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques, C.R.I.S.P., Courrier hebdomadaire n° 476-477, 10 avril 1970, Bruxelles, 62 pages.

A la libération du territoire belge en 1944, parurent quantité de récits relatifs à la Résistance. Les auteurs n'avaient pas la prétention de faire œuvre d'historien ; ils livraient en hâte et en vrac leurs souvenirs de quatre années passées dans l'ombre, vouées à ramener la Patrie dans la lumière.

Vingt-cinq ans plus tard, les historiens sondent les archives, interrogent les témoins et les acteurs de cette époque dantesque. Bernard Ducarme, jeune officier belge, est l'un d'eux. Il s'est penché sur un sujet aussi peu exploré que le financement des groupements de résistance.

Dans une préface substantielle, Raymond Scheyven, ministre, défenseur éloquent de l'aide aux pays insuffisamment développés, donne des précisions quant à son rôle à la tête du service secret Socrate qu'il a dirigé pendant la guerre. Il reconnaît n'avoir opéré que 122 transactions pour obtenir une somme de 176.190.000 F ; le fait que les prêteurs aient été aussi peu nombreux s'explique aisément : devoir de prudence, limitation des contacts, observation de la règle de ne jamais emprunter une somme inférieure à 250.000 F.

Dans la première partie, l'auteur donne un bref rappel historique et décrit l'organisation du Gouvernement belge à Londres ; il éclaire les activités financières de la Sûreté de l'Etat et de la 2^e Section du Ministère de la Défense Nationale. Chiffres en main, il décrit l'aide du service Socrate aux réfractaires et à la résistance armée.

Dans la deuxième partie, Bernard Ducarme évoque les grands mouvements de résistance armée : l'Armée Secrète, le Front de l'Indépendance et le Mouvement National Belge.

Dans ses conclusions, l'auteur souligne que le financement de la Résistance armée se fit d'une manière progressive. Il affirme que le soutien régulier, réel et effectif, tant en matériel qu'en argent, de la Résistance armée par le Gouvernement belge à Londres — à l'exception du groupe G — ne commença qu'à partir de 1943.

Cette étude scientifique se lit comme un récit d'aventures, avec passion, car elle relate les actions d'hommes courageux.

Wladimir S. Plavsic.



Pierre CORBEL, Le Parlement français et la Planification, Editions Cujas, Paris, Cahiers de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Grenoble, Paris, 1969, 398 pages.

L'étude de la planification française est loin d'être épuisée. Le grand nombre d'ouvrages déjà publiés n'a pas effrayé l'auteur.

Les obstacles à un contrôle parlementaire de la planification économique et « les voies qui demeurent ouvertes » constituent l'objet de l'ouvrage. Ces obstacles incombent en partie aux constitutions. La dernière en date, celle de 1958, précise dans son article 20, que l'exécutif « conduit la politique de la nation ». L'auteur rappelle que le gouvernement intervient sans cesse : pour fixer les directives préliminaires adressées aux commissions de modernisation, pour arrêter le rapport sur les options puis le rapport du Commissaire Général. Il est le maître de l'exécution par des mesures réglementaires qui prennent le pas sur l'action législative, même dans les périodes normales.

Sans doute dans le domaine politique plus que dans tout autre, « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Il est difficile à un gouvernement d'annoncer « toutes ses couleurs » et de heurter de front une opinion publique souvent aveugle sur « ses vrais besoins » : le Français ne préfère-t-il pas des autoroutes aux hôpitaux ? L'exécutif est tenté de cacher ses intentions, ses objectifs, pour mieux les réaliser. Le devoir du Parlement est de contester les objectifs cachés ou non.

L'ouvrage de M. Corbel permet de mieux apprécier l'évolution du Parlement français vers une plus grande maîtrise de la rationalité du développement.

Wladimir S. Plavsic.



Jules CHOME, Le drame du Nigéria. Tiers-Monde et Révolution, éditeur, Bruxelles, 1969, 79 pages.

Il arrive que la sortie d'un ouvrage coïncide avec la solution du problème que l'auteur s'attachait à décrire. Si la chose est regrettable du point de vue de l'édition, nul ne contestera que le rétablissement de la paix au Nigéria constitue une valeur supérieure.

Néanmoins, il faut savoir gré à Jules Chomé d'avoir réuni en une plaquette l'ensemble des données du problème. Il l'a fait d'un cœur généreux, soucieux qu'il était de contribuer à la cessation d'un conflit sanglant.

Les données géographiques, économiques, historiques et politiques permettent en très peu de temps de faire le tour de la question.

L'ouvrage peut être consulté à la Bibliothèque de l'Institut.

Wladimir S. Plavsic.



Jean CHARLOT, Le phénomène gaulliste, Le Monde sans frontières, Fayard, Paris, 1970, 206 pages.

L'auteur qui a 38 ans est chargé de recherches à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et spécialiste de l'étude des partis politiques. Il a publié, notamment, en 1967, un ouvrage sur « L'Union pour la Nouvelle République, étude du pouvoir au sein d'un parti politique » (A. Colin). Il est également un bon connaisseur du système politique britannique.

Le phénomène « gaulliste » semble plonger les hommes politiques et bon nombre de Français dans la perplexité. On le croyait lié à la guerre d'Algérie et voici qu'il prend toute son ampleur en octobre-novembre 1962, six mois après la fin de l'épreuve algérienne. On le croyait surtout lié à la personne du Général de Gaulle et le départ de l'homme du 18 juin marque l'effondrement des oppositions et non celui de la majorité qui, depuis plus de onze ans, gouverne la France — dont la réputation d'instabilité politique paraissait cependant bien établie.

Pour Jean Charlot, au-delà et peut-être malgré le Général de Gaulle, le gaullisme est devenu, à partir de 1962, un parti comme les Français n'en avaient jamais connu : un « parti d'électeurs ». Il tire sa force du gaullisme d'une bonne moitié de l'opinion française, gaullisme institutionnel, gaullisme économique et financier, gaullisme de politique extérieure. Grand parti de droite, mais d'une droite moderne et disciplinée, il recouvre de nombreuses tendances idéologiques sans que cette diversité le desserve comme dans le cas d'un « parti de militants » ; elle constitue au contraire sa richesse. Le phénomène gaulliste marque enfin, une mutation du système politique français, notamment du système des partis où il se trouve, depuis 1962, en position dominante. L'opposition est réduite au regroupement dans un « parti d'électeurs » concurrent, à gauche, ou à l'impuissance sur le plan strictement politique.

Munie de tout l'appareil scientifique, l'étude pénétrante de Jean Charlot mérite qu'on s'y attarde.

Wladimir S. Plavsic.

